

# « Humaniste », l'Église ?

## L'Église et la constitution européenne

Les Églises légitiment leur intervention dans le champ de la politique européenne par le fait qu'elles sont des « acteurs sociaux » dans les services de l'éducation, de la santé, de l'aide aux « migrants », et aux démunis : elles ont donc, selon elles, le droit de donner leur opinion et de faire pression sur leurs ouailles et sur les autorités politiques pour faire valoir leurs points de vue.

Le titre VI du projet de constitution stipule en son article 44 que « dans toutes ses activités, l'Union respecte le principe de l'égalité de ses citoyens ». Cependant, l'article 51 octroie aux Églises et à certaines associations une représentation particulière et distincte des associations de la société civile. En outre, l'article 51 constitue une discrimination à l'égard des personnes membres d'organisations religieuses qui n'ont pas d'affiliation à une Église.

Ces dispositions créent en fait une double représentation des intérêts des organisations affiliées à une Église :

1. En application de l'article 51 précité, « en reconnaissance de leur identité et de leur contribution spécifique ».

2. En application de l'article 46 concernant la démocratie représentative de la société civile dont les organisations d'affiliation religieuse font partie.

Les hiérarchies des Églises chrétiennes justifient l'article 51 en faisant valoir des activités sociales dans les domaines du soutien aux plus démunis, de l'assistance aux migrants et aux actions de développement dans le tiers monde, ainsi qu'en d'autres domaines d'assistance à la population. Il s'agit en fait du champ d'intervention habituel des ONG dont le statut est défini dans l'article 46.

A ce titre, les ONG d'affiliation chrétienne travaillent effectivement dans ces domaines et ont leur place dans les dispositions énoncées à l'article 46, mais de ce fait les Églises ont un

statut privilégié (défini par l'article 51) par rapport aux ONG puisqu'elles ont un statut supplémentaire. Elles s'expriment comme Eglises *et* comme ONG. Elles ont donc une double représentation.

La Commission des évêques de la Communauté européenne (COMECE) semble plutôt satisfaite de la tournure prise par les événements. Ainsi, Mgr Noël Treanor, Secrétaire général de la COMECE, a-t-il pu déclarer :

« En équilibrant un esprit d'ouverture entre le religieux et le politique avec la juste séparation des deux sphères, l'Article I-51 représente une nouvelle approche inclusive à la gouvernance qui est au niveau des enjeux de la société européenne dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

« En se référant dès ses premières paroles aux "héritages culturels, religieux et humanistes" de l'Europe, le Traité constitutionnel souligne le rôle formateur de ces héritages – dont le christianisme fait partie essentielle – pour l'Europe d'aujourd'hui. C'est pourquoi je regrette que les Chefs d'État et de gouvernement n'ont pu trouver une formulation qui reconnaîtrait explicitement la contribution indiscutable du christianisme et d'autres traditions. »

Les représentants de l'Église oublient simplement que s'il existe bien un héritage humaniste de l'Europe, cet humanisme s'est constitué par une opposition féroce de l'Église et par une lutte acharnée des penseurs de l'humanisme *contre* la religion. Ce qui n'empêche pas Mgr Treanor de dire :

« Cette omission ne change en rien le fait que les valeurs de l'Union décrites dans l'article I-2, surtout le respect de la dignité humaine, ont été inspirées par la pensée chrétienne. Mais elle représente une occasion manquée de construire sur la base de notre patrimoine commun un avenir qui est ouvert et inclusif à tous. »

Jean Paul II, chef d'un État qui n'est pas membre de la Communauté européenne, remercia ses compatriotes polonais

d'avoir défendu les valeurs éternelles du catholicisme. « Je remercie la Pologne qui, au Forum européen, a défendu fidèlement les racines chrétiennes de notre continent. D'elles est sortie la culture et le développement de la civilisation de notre temps. On ne peut couper les racines d'où l'on provient. »

Le 19 juin 2004, faisant allusion à l'adoption, la veille, du texte de la constitution, le directeur de la salle de presse du Saint-Siège, M. Joaquin Navarro Valls soulignait la satisfaction du Vatican: « Les moyens de communication sociale ont rapporté l'adoption par consensus, à Bruxelles, du traité constitutionnel européen, de la part des Chefs d'État et de gouvernement, des 25 États membres. Le Saint-Siège exprime sa satisfaction pour cette nouvelle et importante étape dans le processus d'intégration européenne, toujours souhaitée et encouragée par le pontife romain. »

Il avait un autre motif de se réjouir : « C'est aussi un motif de satisfaction que l'insertion dans le traité de la disposition qui sauvegarde le statut des confessions religieuses dans les États membres et oblige l'Union à maintenir avec elles un dialogue ouvert, transparent, régulier, en en reconnaissant l'identité, et la contribution spécifique. » « Toutefois, ajouta M. Navarro Valls, le Saint-Siège ne peut pas ne pas exprimer ses regrets pour l'opposition de certains gouvernements à la reconnaissance explicite des racines chrétiennes de l'Europe. Il s'agit d'une méconnaissance de l'évidence historique et de l'identité chrétienne des populations européennes. »

Le Saint-Siège, soulignait le porte-parole du Vatican, « exprime sa vive appréciation et sa gratitude aux gouvernements qui, conscients du passé, et de l'horizon historique sur lequel la nouvelle Europe prend forme, ont travaillé pour donner une expression concrète à son héritage religieux reconnu. »

Sept pays ont en effet défendu cette reconnaissance : la Pologne, l'Italie, la Slovénie, la Slovaquie, la République Tchèque, Malte et le Portugal, soit, précise-t-on au Vatican, quatre pays naguère sous régime communiste athée. On pourrait cependant présenter les choses autrement : quatre pays sous régime totalitaire communiste et

deux pays (l'Italie et le Portugal) qui ont fait l'expérience du fascisme.

M. Navarro Valls précisait : « Il ne faut pas non plus oublier l'engagement fort et répandu des différentes instances pour faire mentionner le patrimoine chrétien de l'Europe dans un tel traité, en stimulant la réflexion des responsables politiques, des citoyens, et de l'opinion publique sur une question non secondaire dans le contexte actuel, national, européen, et mondial. »

*L'Osservatore Romano* titrait à la Une, le 20 juin 2004 : « Une Europe à la mémoire décolorée ». Le surtitre expliquait : « A la satisfaction pour l'adoption du traité constitutionnel doit pourtant s'ajouter le regret pour les contenus qui ne sont pas à la hauteur des espérances et des souhaits. » Un encadré précisait : « Regrets du Saint-Siège », reprenant intégralement la déclaration de M. Navarro Valls.

Un communiqué des évêques de Pologne fait écho aux paroles de Jean-Paul II et déplore qu'en dépit de la conviction de la majeure partie des habitants de l'Europe, du pape et de nombreuses conférences épiscopales, le texte du traité constitutionnel « ne contient aucune référence aux racines chrétiennes du continent ». « Nous accueillons ce fait, écrivent-ils, avec indignation, comme une falsification de la vérité historique et une marginalisation consciente du christianisme qui, au cours des siècles, a été et est encore la religion de la majeure partie des Européens. »

Les évêques de Pologne dénoncent « l'idéologie laïciste » manifestée par « différents gouvernements d'Europe ». « On ne peut, affirment-ils, construire une maison commune européenne sur la falsification de l'histoire du vieux continent, et sur l'imposition de la vision laïciste de l'Europe entière. » Ils concluent : « Vu la situation, nous faisons appel à tous les hommes de bonne volonté afin qu'ils réfléchissent à l'avenir de l'Europe construite sur l'omission des valeurs fondamentales. »

Voyons ce qu'il en est de l'apport de l'Eglise aux valeurs « humanistes » de l'Europe.

## Un peu d'histoire

La philosophie européenne a axé ses efforts autour de deux thèmes principaux :

1. Comment la pensée vient-elle aux hommes ?
2. Quelle est la Cité idéale ?

Dans cette lente et progressive recherche elle est parvenue à l'idée que c'est la pensée de l'homme qui a créé Dieu, non l'inverse ; et que la Cité idéale est celle qui renvoie la religion à la sphère privée. Ce sont ces deux principes qui fondent l'humanisme européen. Aussi, le pape Jean-Paul II trompe-t-il grossièrement son monde lorsque, dans sa tentative de confessionnaliser le débat sur la Constitution européenne, il déclare : « Le christianisme occupe une place de choix dans la mesure où il a donné naissance à un humanisme qui a imprégné son histoire et ses institutions. » C'est un mensonge éhonté. C'est oublier que l'humanisme européen s'est développé à la suite d'une *lutte acharnée* contre l'Église.

Le pape oublie la création en 1559, à la demande de l'Inquisition, de l'*Index librorum prohibitorum* – l'index des livres qu'il était absolument interdit aux catholiques de lire. Les catholiques espagnols toujours en avance sur leur temps en matière d'intolérance, prirent les devants en 1558 : il existait déjà avant la fondation de la congrégation de l'Index une estampille d'*auctor damnatus*. Le roi Philippe II décréta la peine de mort contre tout lecteur de telles œuvres.

La première édition de l'*Index* comportait quarante-huit éditions jugées hérétiques de la Bible. Elle prononçait mille condamnations dont celles de Rabelais, de Machiavel, et d'Erasmus qualifié d'*auctor damnatus primae classis* – auteur damné de première classe. La plus célèbre mise à l'index est sans doute celle des écrits de Copernic sur l'héliocentrisme (5 mars 1616). C'est dans ce contexte qu'intervint la condamnation de Galilée. Bellarmin, évêque, jésuite et saint, qui joua un rôle dans la condamnation de Galilée, déclarait que le mouvement de la terre était contraire à la *Genèse* et affirmait que dire que la Terre tourne autour du soleil « est exactement aussi hérétique que si

l'on affirmait que Jésus n'était pas né d'une vierge<sup>1</sup> ». Argument tout à fait convaincant...

Les *Lettres anglaises* de Voltaire, faisant l'éloge de la liberté religieuse, politique et philosophique, sont brûlées et l'auteur contraint de fuir par prudence. Les *Lettres de la montagne* de Rousseau, qui faisaient de Dieu un simple Etre suprême, furent brûlées à Paris, La Haye, Amsterdam, Genève, Berne et Neuchâtel – réconciliant ainsi catholiques et protestants : l'auteur doit fuir. En 1949, *Le deuxième sexe* et *les Mandarins* de Simone de Beauvoir sont mis à l'Index par le Vatican. Teilhard de Chardin, jésuite, paléontologue évolutionniste est interdit de publication. Eugen Drewermann, un prêtre allemand psychanalyste, se voit interdit de publication aux éditions du Cerf par Mgr Lustiger. Lorsque la presse lui demanda ses raisons, il déclara que le Saint-Esprit était d'accord avec sa décision. Son livre, *les Fonctionnaires de Dieu*, sera publié chez Laffont. Nous ne sommes pas en 1690 mais en 1990.

Nos savants et philosophes du XVII<sup>e</sup> siècle avaient quelque justification à se montrer prudents : toutes les œuvres du Pierre Bayle furent mises à l'Index, ainsi que toutes les œuvres philosophiques de Descartes ; *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'humanité* de Condorcet ; les *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle ; toutes les œuvres de Thomas Hobbes et de David Hume ; la *Critique de la raison pure* de Kant ; les *Contes et nouvelles en vers* de La Fontaine...

Lors de la suppression de l'Index en... 1966, figuraient dans sa liste des ouvrages proscrits les *Essais* de Montaigne ; *le Prince* de Machiavel ; les *Lettres persanes* de Montesquieu ; *Candide* et *le Siècle de Louis XIV* de Voltaire ; *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert ; *Julie et la Nouvelle Héloïse* ainsi que *Emile ou de l'éducation* de Rousseau ; *Jocelyn* de Lamartine ; *la Comédie humaine* de Balzac ; *Madame Bovary* et *Salambô* de Flaubert et l'ensemble des œuvres de Eugène Sue, George Sand, Stendhal, Dumas fils, Anatole France et Zola...

---

<sup>1</sup> Uta Ranke-Heinemann, *Des eunuques pour le royaume es cieux, l'Eglise catholique et la sexualité*, Robert Laffont, p. 395.

Lorsque, en 1963, *les Misérables* furent retirés de l'Index, une mise en garde du Vatican fut émise : « L'édition approuvée par l'Église contiendra des notes explicatives sur certains passages auxquels l'Église s'opposait : ces notes constituent l'une des conditions imposées par l'Église en autorisant la publication. »

Les auteurs qui ne plaisaient pas à l'Église n'encourageaient pas une simple réprobation platonique. Le père Malagrida, missionnaire au Brésil et dans le Maranan pendant 29 ans, subit trois ans de prison au Portugal, fut livré à l'Inquisition et brûlé vif le 21 septembre 1761. Ses deux ouvrages, *La vie glorieuse de sainte Anne, mère de Marie* et *Le règne de l'antéchrist*, avaient été jugés blasphématoires. Trente-trois autres victimes de l'inquisition montèrent sur le bûcher avec lui.

Malagrida attribuait le tremblement de terre qui détruisit Lisbonne en 1755 à la colère divine et tempêtait contre les impies qui voulaient reconstruire la ville. La vérité oblige à dire que Malagrida n'était pas une victime des Lumières sacrifiées à l'obscurantisme catholique. Il est significatif que ce qui fut sans doute l'une des dernières condamnations au bûcher – l'une des dernières d'une très longue et très abondante liste – fut en fait un règlement de comptes entre obscurantistes : les jésuites, dont Malagrida était membre, et les dominicains, qui contrôlaient l'Inquisition, les seconds détestant cordialement les premiers.

Après cela on se contenta de mettre les « dissidents » en prison avec la complicité du pouvoir, et on brûlait leurs livres. Vers 1760, une loi datant de 1563 fut exhumée par le clergé de France condamnant à être « pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuit » tout homme qui imprimerait un ouvrage contre la religion.

Si Galilée parvint à échapper au bûcher, ce ne fut pas le cas de Giordano Bruno. Il avait affirmé que l'univers était infini ; cela lui valut le bûcher, en 1600, après sept ans de tortures. L'univers ne peut pas être infini, puisque seul Dieu l'est.

Est-il besoin d'insister à quel point l'Église fut en tout temps un adversaire féroce de la raison et du progrès et que ce ne fut que contrainte et forcée qu'elle céda peu à peu le terrain devant

l'évolution de la pensée ? Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle un véritable travail de sape fut fait contre l'obscurantisme religieux, dont Condorcet est un exemple :

« Depuis longtemps il existait en Europe, et surtout en Italie, une classe d'hommes qui, rejetant toutes les superstitions, indifférents à tous les cultes, soumis à la raison seule, regardaient les religions comme des inventions humaines, dont on pouvait se moquer en secret, mais que la prudence ou la politique ordonnaient de paraître respecter<sup>2</sup>. »

### **La religion est-elle par essence intégriste ?**

L'histoire particulière des sociétés occidentales a peu ou prou introduit l'idée que le spirituel et le temporel devaient être dissociés. Un retour en arrière est donc difficilement envisageable, alors même que le pouvoir religieux n'a jamais vraiment accepté cette idée. Il s'y prend donc autrement, de façon plus subtile et, sans doute, plus durable. Si le pouvoir religieux ne prétend plus décider directement des lois, son champ d'intervention reste d'une redoutable efficacité dans le domaine idéologique et institutionnel.

Dans le domaine idéologique : le décès de Jean Paul II a suscité un invraisemblable émoi qui dépasse largement le monde catholique. Les 26 ans de pontificat d'un pape extrêmement habile à utiliser les médias ont été consacrés à bâtir une image du catholicisme particulièrement forte. On lui attribue la chute de l'Union soviétique, rien que ça. Cela reste à voir, mais cette affirmation répond à la question de Staline à qui on tentait d'expliquer que le Vatican représentait un pouvoir réel. Staline demanda : Combien de divisions ?

Dans les médias, pas une fausse note concernant le pape défunt, alors que son interdiction de l'usage des préservatifs pour lutter contre le sida le place, notamment pour ce qui concerne le tiers monde, parmi les plus grands criminels contre l'humanité.

---

<sup>2</sup> Condorcet. *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Vrin, 1970. p. 127.



Quant à l'« œuvre » qu'il laisse derrière lui, les commentateurs ont fait preuve d'un invraisemblable manque d'esprit critique. Ils sont passés complètement à côté du sens des canonisations en masse<sup>3</sup> qu'il a opérées pendant son pontificat, et ont évacué le fait que le pape défunt n'était rien d'autre qu'un intégriste catholique.

Citons trois cas.

#### • Un fasciste canonisé

Jean Paul II a canonisé un dirigeant fasciste, fondateur de l'Opus Dei, Escriva de Balaguer, directeur de conscience de Franco et Pinochet. Cette secte, fondée en 1928 à Madrid, joue un rôle politique et idéologie capital dans la diffusion des positions intégristes du Vatican. Cette organisation de l'extrême droite catholique, dépendant directement du Vatican, est le principal responsable des réorientations dans la plupart des conférences épiscopales (notamment en Espagne, en Amérique du Sud, en Afrique). De ce fait, les prélats et les fidèles de gauche ont été pourchassés (voire exécutés comme pour l'assassinat de l'évêque Romero en Amérique latine). Il n'y a que peu de conférences épiscopales qui sont en mesure de résister car les nominations sont faites par le Vatican. C'est encore le cas pour la France mais pour combien de temps ?

L'Opus Dei, qui dénie la citoyenneté pour les femmes, est le principal initiateur des campagnes pour l'ordre moral (refus du droit à la contraception et du droit à l'avortement entre autres), et contre le préservatif : les positions du Vatican sont à ce titre responsables de dizaines de milliers de morts et constituent véritablement un crime contre l'humanité.

L'Opus se décrit elle-même dans *Cronica*, la revue interne du mouvement, comme « le reste saint, immaculé, de la véritable Eglise », fondé pour « sauver l'Eglise et la papauté ». Quatre ans

---

<sup>3</sup> De 1588 à 1988, le Vatican a canonisé 679 saints. JP II à lui tout seul, jusqu'en 1995, en a canonisé 271. « La façon de faire est si brusque et si massive qu'elle rappelle le baptême à la lance d'incendie auxquels avaient recours les généraux chinois avec leurs corps de troupe ; en 1987, 85 martyrs anglais, écossais, gallois et irlandais furent béatifiés en bloc en une seule séance. » (Christopher Hitchens, *le Mythe de mère Teresa*, éditions Dagorno, p. 28.)

après la fin du concile Vatican II, le père Escriva déplorait un temps d'erreur dans l'Église :

« Le mal vient du dedans et d'en haut. Il y a une réelle pourriture, et actuellement il semble que le Corps mystique du Christ soit un cadavre en décomposition, qui pue. »

Ce qui n'a pas empêché cette sainte institution d'être mêlée de très près à certains des scandales les plus malodorants de l'après-guerre, comme l'affaire Matesa, en 1969 (détournement de fonds) ou l'affaire José Maria Ruiz Mateos (fraude fiscale et infraction à la réglementation des changes) :

« Derrière la fiction d'une association purement spirituelle, "famille pauvre, riche seulement de ses enfants", gravite une nébuleuse de sociétés, de banques et de fondations, dirigées anonymement par des membres de l'Opus. Dans les années 70, alors qu'Escriva vitupérait l'Église en décomposition, ses amis mettaient en place le réseau financier qui allait permettre à l'œuvre de jongler avec des millions de dollars<sup>4</sup>. »

En France, un certain nombre de personnalités ont appuyé la canonisation d'Escriva de Balaguer. Raymond Barre, par exemple, qui a attesté les « signes de sainteté » du fondateur de l'Opus Dei. Christine Boutin également, députée des Yvelines. Michel Poniatowsky, ancien ministre de l'Intérieur. Mais aussi de grands patrons : Claude Bébéar, patron du groupe AXA ; Michel Albert, patron de l'AGF ; Didier Pineau-Valencienne, PDG du groupe Schneider ; Louis Schweitzer, patron de Renault.

L'union du goupillon et du CAC40

### • Les ovaires de mère Teresa

Le Vatican a approuvé comme « miracle de première classe » la guérison d'une Indienne, Monica Besra, dont la tumeur des ovaires aurait été guérie grâce à l'apposition sur son ventre d'une photo de

---

<sup>4</sup> François Normand, « La troublante ascension de l'Opus Dei », *Le Monde diplomatique*, septembre 1995.

mère Teresa ! L'association indienne des rationalistes, qui rejette catégoriquement le fait, a demandé que le miracle *post mortem* de mère Teresa soit porté devant une cour de justice. Les « témoins » ont cependant fait vœu de silence sur cette affaire, et le témoin principal, l'intéressée elle-même, a disparu.

Selon le Vatican, la tumeur des ovaires de Monica Besra aurait été résorbée par la puissance d'une image de mère Teresa placée sur son abdomen. Les médecins font cependant plus trivialement observer que les enregistrements médicaux montrent que ce fut le traitement médical conventionnel qui lui sauva la vie.

Selon la documentation fournie par le Vatican, des médecins auraient déclaré que la guérison était « scientifiquement inexplicable ». Malheureusement, aucun de ces médecins n'a pu être retrouvé.

L'ancien ministre de la santé du Bengale révéla qu'il fut contacté par des émissaires du Vatican et invité à nommer un médecin qui certifierait que la guérison de Monica Besra était miraculeuse. Après avoir obtenu les enregistrements médicaux du cas en février 2000, qu'il soumit à l'examen minutieux du service de la santé de Kolkata (Calcutta), il fut convaincu qu'il n'y avait rien d'anormal dans cette résorption de la tumeur suite à traitement médical prolongé et adéquat.

Tout le monde sait que pour accéder au statut envié de saint, il faut qu'il y ait au moins un miracle *post mortem*. Or les agents du Vatican prétendent avoir identifié plusieurs centaines de cas prouvant les facultés miraculeuses de mère Teresa : un dossier de 37 000 pages aurait été envoyé au Vatican pour appuyer la canonisation de la récente sainte. Ce sera la canonisation la plus expéditive de l'histoire de la chrétienté.

Cette affaire de guérison de Monica Besra ressemble furieusement à une vulgaire imposture. Le docteur Manju Murshed, de l'hôpital public de Balurghat, déclara que Monica Besra fut admise dans l'hôpital parce qu'elle souffrait d'une méningite ainsi que d'une tumeur ovarienne qui fut diagnostiquée lors d'un scanner aux ultrasons. Elle fut ensuite traitée par le docteur Tarun Kumar Biwas et le docteur Ranjan Mustafi, gynécologues. Son traitement fut ensuite continué au North Bengal Medical College and Hospital,

avec succès jusqu'à la fin en mars 1999. Un examen final aux ultrasons confirma que la tumeur avait disparu <sup>5</sup>.

La principale « preuve » du Vatican est le rapport de l'intéressée elle-même, Monica Besra. Il est parvenu, malgré le plus grand secret, à la presse. Besra raconte qu'elle souffrait d'atroces douleurs dues à une tumeur géante dans son estomac et qu'elle avait perdu tout espoir. Elle alla demander l'aide des missionnaires de la charité de Kolkata. Le 5 octobre 1998, premier anniversaire de la mort de mère Teresa, elle lui fit des prières. Deux nonnes, sœur Bartholomea et sœur Ann Sevika, décrochèrent du mur un médaillon avec l'image de mère Teresa et le placèrent sur le corps de Monica. La douleur disparut la même nuit et n'est plus jamais revenue. Le matin, elle estima que la tumeur avait disparu. Miracle !

Le rapport de Monica Besra est écrit en très bon anglais et montre une connaissance précise des croyances catholiques. Or cette brave dame n'était (à l'époque du moins...), pas catholique. Originaire du village de Dulidnapur, elle était illettrée et parlait seulement sa langue maternelle tribale, avec quelques bribes de Bengali. Les mauvaises langues diront que le texte n'a donc été ni écrit, ni dicté par elle. De plus, elle ne peut ni confirmer ni infirmer la version des faits présentée, car elle a disparu.

Voilà un exemple typique des valeurs de l'Occident chrétien que tente de diffuser le Vatican. L'idée de guérison miraculeuse ne fait qu'introduire auprès des pauvres et des illettrés d'Inde une approche superstitieuse de plus et remet en cause la confiance en la science et la médecine. C'est l'argument que développe l'association rationaliste indienne.

L'« œuvre » de mère Teresa a, d'une façon générale, rencontré auprès des médias internationaux un manque d'esprit critique confondant, au point que cette prétendue sainte femme est devenue l'un des mythes les plus intouchables de notre époque. Elle partage avec Jean Paul II une maîtrise remarquable de l'utilisation des médias. A ce titre, elle est l'émissaire d'une papauté extrêmement politisée. Mère Teresa est une intégriste religieuse, un agent politique

---

<sup>5</sup> [http://www.rationalistinternational.net/article/se\\_en\\_14102002.htm](http://www.rationalistinternational.net/article/se_en_14102002.htm).

de l'extrême droite et une prédatrice au service des puissants. Mme Clinton se rendait-elle à l'orphelinat de mère Teresa à New Delhi ? Les nourrissons jusque-là vêtus de haillons se trouvaient miraculeusement porteurs de Pampers américains et de brassières à fleurs flambant neuves.

Sa théorie de la pauvreté est simple : « Je pense que c'est magnifique pour un pauvre d'accepter son fardeau, de le partager dans la passion du Christ. Je pense que la souffrance des plus pauvres est bénéfique pour le monde entier <sup>6</sup>. » Surtout pour ceux qui leur tondent la laine sur le dos.

Peu nombreux sont ceux qui ont vu que les institutions contrôlées par cette sainte femme servaient à tout sauf à soulager la misère et la souffrance des pauvres. Un rédacteur du *Lancet*, l'un des plus grands journaux médicaux du monde, rendit visite à mère Teresa à Calcutta, en 1994. Dans son rapport, il se déclara modestement incompétent pour juger la puissance de l'approche spirituelle des sœurs de la mission ; en revanche, son jugement médical fut sévère : il n'y avait aucune approche médicale des problèmes. « Ces approches systématiques, dit-il, sont étrangères à la morale du foyer. Mère Teresa s'en remet à la Providence, pas à un planning : ses règles ont été décrites pour prévenir tout dérapage vers le matérialisme » <sup>7</sup>. « Je fus troublé, dit encore le médecin, d'apprendre que la pharmacopée ne comprenait aucun analgésique puissant. De pair avec la négligence du diagnostic, le manque de bons analgésiques marque bien que l'approche de mère Teresa est tout à fait différente de celle des milieux hospitaliers. » Différents témoignages concordent ; les malades sont entassés presque sans soins médicaux ni médicaments contre la douleur, sauf de l'aspirine. Pourtant, ce n'est pas l'argent qui manque, loin de là. Mais il sert à autre chose.

L'objectif n'est pas de soigner mais de « promouvoir un culte fondé sur la mort, la souffrance et la sujétion », dit C. Hitchens. Ce qui n'empêchait par la sainte femme de se faire soigner dans les hôpitaux les plus réputés d'Occident. Dans une interview filmée,

---

<sup>6</sup> Christopher Hitchens, *Le mythe de mère Teresa*, éditions Dagorno, p. 26.

<sup>7</sup> Cité par Hitchens, p. 46.

mère Teresa évoquait une personne qui était au stade terminal d'un cancer et qui souffrait atrocement. Face à la caméra, elle répétait ce qu'elle disait au malade : « Tu souffres comme le Christ sur la croix. Alors Jésus doit être en train de t'embrasser. » Le malade lui répondit : « S'il vous plaît alors, dites-lui d'arrêter. »

L'objectif de mère Teresa n'était pas de soigner mais d'envoyer un maximum d'âmes au paradis. Ainsi, selon Susan Shields, une Américaine qui fut membre de l'ordre pendant neuf ans, déclare-t-elle que les sœurs devaient baptiser secrètement ceux qui allaient mourir.

« Elles devaient demander à chacune des personnes en danger de mort si elles voulaient un “billet pour le ciel”. Une réponse affirmative était considérée comme un consentement au baptême. La sœur faisait alors semblant de rafraîchir le front de la personne avec un linge mouillé, alors qu'en fait elle la baptisait en prononçant à voix basse la formule consacrée. Il était important de garder le secret sur cette pratique de manière à ce que personne n'apprenne que les sœurs de mère Teresa baptisaient des hindous et des musulmans<sup>8</sup>. »

Les conditions dramatiques dans lesquelles se trouvent les institutions de mère Teresa ne sont pas la conséquence d'une absence de fonds. C'est une situation voulue. Des sommes colossales sont drainées chaque année par l'institution, offertes en toute sincérité par des millions de personnes, sans parler des dons venant des institutions publiques ou des personnes très riches à qui elle fournit un exutoire à leur mauvaise conscience.

Dans le cadre de la politique intégriste du Vatican, la fonction de mère Teresa est double : elle constitue un instrument de pression morale sur les croyants pour soutenir la politique réactionnaire de Jean Paul II ; elle est un outil de propagande des bonnes actions de l'Église vis-à-vis des non-catholiques.

---

<sup>8</sup> Cité par Hitchens, p. 55. Il me paraît juste de préciser que les pratiques des organismes humanitaires catholiques (éducatifs ou de santé) qui opèrent dans le tiers monde n'ont rien à voir avec celles des missionnaires de la Charité de mère Teresa.

Mère Teresa ne cacha pas que s'il elle avait eu à choisir entre Galilée et l'Inquisition, elle aurait choisi l'Inquisition.

« L'Église prétend au droit de faire la loi, dans les États où elle est assez puissante pour le faire, aussi bien pour les croyants que pour les non-croyants. L'humanitarisme "pacifique" de mère Teresa, sa charité, se traduisent donc directement en une injonction faite aux croyants de se reproduire sans retenue, en une obligation pour le reste de la population de vivre sous des lois qu'ils n'ont pas faites, et accessoirement en une violation de l'idée d'un État de droit laïc<sup>9</sup>. »

### • Un saint qui n'a jamais existé

Mais on n'a pas encore touché le fond : mieux que ceux qui font voter les morts, le pape a canonisé un homme qui n'a jamais existé, un certain Juan Diego Cuauhtlatoazin. L'un des meilleurs historiens du Mexique, Serge Gruzinski, affirme que le mythe de ce personnage a été créé au XVII<sup>e</sup> siècle afin d'évangéliser les indigènes :

« Cette canonisation, aujourd'hui, marque la défaite de la rationalité. Nous, les historiens, avons été incapables d'imposer une évidence. L'Église a été la plus forte. Et pourtant, même les historiens ecclésiastiques reconnaissent que faire remonter Juan Diego Cuauhtlatoazin à 1531 constitue un contresens historique. En 1531, l'évêque de Mexico, Fray Ruan de Zumarraga, un rationaliste, grand admirateur d'Erasmus, détestait les apparitions. C'est la première fois, depuis Vatican II, où l'on a expulsé du martyrologe les saints dont l'existence était la plus contestée, que l'on assiste à un tel retour en arrière ! »

En décembre 2003, Guillermo Schulemburg Prado, ancien supérieur de la basilique de Guadalupe, envoya au pape un message lui demandant de ne pas canoniser Juan Diego Cuauhtlatoazin puisque « l'existence de l'Indien n'a pas été démontrée ». Ce qui n'a pas empêché que, lors de la venue de Jean Paul II au Mexique, l'archevêque de Mexico fasse l'éloge de ce personnage fictif. Le

---

<sup>9</sup> Hitchens, p. 63.

secrétaire de la conférence des évêques mexicains, quant à lui, émet une opinion d'une rare hypocrisie : « JDC a-t-il existé ou pas ? A-t-il fait des miracles ?... l'important, c'est que notre peuple mexicain croit en la vierge de Guadalupe. C'est peut-être cela le plus grand des miracles ! »

Cette canonisation a pour objectif de frapper les esprits de la population indigène, alors qu'en même temps l'Église refuse l'ordination de prêtres indiens et marginalise les curés contestataires. L'avis de F. J. Pablo, du Mouvement paysan indigène régional indépendant, est clair :

« L'image de ce JDC est bien la preuve de la mentalité raciste de l'Église catholique. Cette canonisation, c'est pour nous dire, à nous les Indiens, si on vous exploite, ne vous rebellez pas. Si on vous paie mal, ce n'est pas grave. Si vous souffrez ici, ça ira mieux au ciel. Nous sommes manipulés ; l'Église ne se préoccupe pas de nous. »

Quant au maire de la municipalité indienne de Tatahuicapan, il déclare : « La canonisation de JDC n'a rien à voir avec la reconnaissance de nos droits et de notre culture. Pour le gouvernement, ce n'est que de la publicité. »

Le Vatican, et en particulier l'Opus Dei, est une véritable machine de guerre idéologique contre les masses pauvres d'Amérique latine. Jean Paul II a nommé évêques de nombreux membres de l'Opus Dei en Amérique latine : 7 au Pérou, 4 au Chili, 2 en Equateur, 1 en Colombie, ainsi qu'en Argentine, au Venezuela, et au Brésil. Le Pérou, avec 7 évêques de l'Opus Dei, est particulièrement visé par le Vatican, car c'est de là qu'est partie la théologie de la libération développée par le théologien péruvien Gustavo Gutierrez. Cette doctrine, qui a eu un très fort rayonnement en Amérique latine, parlait de libération sociale. Inutile de dire qu'elle est au centre de l'offensive du Vatican.

L'action de l'Église catholique ne se limite pas à la sphère idéologique. En Europe, la désaffection des fidèles dans les églises le



dimanche, la crise des vocations qui imposent l'importation de prêtres d'Afrique noire pour dire la messe, ont pratiquement rendu inopérante l'influence de l'Église à travers les prêches des curés. L'Église a trouvé un autre moyen, l'intervention directe, au sommet, dans les institutions politiques nationales et internationales. L'Église s'est transformée en lobbyiste.

Au fil des siècles, la philosophie occidentale a progressivement fourni à la société civile les outils intellectuels grâce auxquels elle a pu légitimer la séparation de la sphère du sacré et celle du temporel, chose qui semble peu envisageable dans les sociétés musulmanes. Deux penseurs sont significatifs de cette évolution : Descartes et Spinoza. Ni l'un ni l'autre ne mettent en question l'existence de Dieu – une éventualité aussi inenvisageable dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle que dans le monde musulman aujourd'hui. Mais en Occident, le religieux a fini par se confiner au domaine des choix privés, ce qui n'empêche pas les différentes Eglises en concurrence sur le marché de la foi de tenter de faire prévaloir leurs points de vue, mais ces démarches s'inscrivent dans le cadre des débats ordinaires existant dans toute société démocratique. Même la religion est une question de choix démocratique, ce qui signifie que la non-religion devient elle aussi une option possible – situation inacceptable dans le monde musulman<sup>10</sup>.

## La politique pontificale

Il nous paraît utile à notre propos de dire quelques mots sur la politique pontificale afin de montrer à quoi nous avons échappé. Il y a à peine plus d'un siècle, en 1864, le pape Pie IX, que les Romains appelaient Pio No, no (Pie Non, non) parce qu'il s'opposait à toute

---

<sup>10</sup> Dans les années 1860, le pape s'inquiétait de l'évolution des idées politiques : le courant démocratique, libéral et laïque semblait tout emporter sur son passage. Le 8 décembre 1864, Pie IX publie l'encyclique *Quanta cura*, qui est presque exclusivement consacrée aux questions politiques, dans laquelle il s'en prend en particulier au « naturalisme » qui veut que « la société soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et les fausses religions ». C'est là un « impie et absurde principe » qui conduit à de nombreuses erreurs, et en particulier : la liberté de conscience et des cultes, la démocratie.

réforme, édicta une encyclique, *Quanta cura*, condamnant un certain nombre de pratiques qui tendaient à se développer en une période où la masse de la population, et en particulier les couches les plus pauvres, semblaient dans l'incrédulité.

Sont ainsi condamnées :

- l'interdiction de « réprimer par des peines légales les violations de la loi catholique ».

- l'idée que « la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme » et que « ce droit doit être proclamé et garanti par la loi dans toute société bien organisée ».

- La liberté de conscience est exigée pour le seul usage des catholiques : ainsi se trouve proscrit le principe selon lequel « les citoyens ont droit à l'entière liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions quelles qu'elles soient, par les moyens de la parole, de l'imprimé ou tout autre méthode sans que l'autorité civile ni ecclésiastique puisse lui imposer une limite ». En diffusant des opinions « hasardeuses », ceux-là ne font que prêcher « la liberté de perdition », puisqu'il ne manquera jamais d'hommes « qui oseront résister à la vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine ».

- Pie IX s'oppose à la « volonté du peuple » qui serait « dégagée de tout droit divin » : une société « dégagée des liens de la religion et de la vraie justice » va à sa perte et devient l'« esclave de ses propres passions et intérêts » : c'est d'ailleurs pour cela que les hommes qui professent ces idées « poursuivent d'une haine si cruelle les Familles Religieuses, en dépit des services rendus au prix des plus grands efforts à la religion chrétienne, à la société civile et à la culture »

- Dans un autre texte publié au même moment, le *Syllabus*, le pape s'oppose à l'idée qu'il « n'existe aucun Être divin, suprême, parfait dans sa sagesse et sa providence, qui soit distinct de l'univers ». Le pape réprovoque l'affirmation selon laquelle « la raison humaine, considérée sans aucun rapport à Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal », de même que la prétention de ceux qui pensent que « la foi du Christ est en opposition avec la raison humaine ».

- Le « rationalisme modéré » est également condamné, qui considère que puisque la raison humaine est égale à la religion elle-même, « les sciences théologiques doivent être traitées comme les sciences philosophiques ». Cela signifie en somme que l'examen scientifique des textes sacrés par la linguistique, la philologie, etc., est interdit : on pense en particulier aux penseurs allemands des années 1830-1840 tels David. F. Strauss. Le même principe s'applique aujourd'hui à des hommes comme Drewerman.

- Il est donc interdit de penser que « les prophéties et les miracles racontés dans les Saintes Écritures sont des fictions poétiques », et que « les mystères de la foi chrétienne sont le résumé d'investigations philosophiques » ; interdit également de dire que « dans les livres des deux Testaments sont contenues des inventions mythiques, et Jésus-Christ lui-même est un mythe » (*Syllabus*). En somme il est interdit de nier l'existence de Dieu. Ainsi, dans l'encyclique *Quanta cura* :

« Vous n'ignorez pas non plus que, même à cette époque où nous sommes, on en trouve qui, mus et stimulés par l'esprit de Satan, en sont arrivés à cette impiété de nier Notre Seigneur et Maître Jésus-Christ, et ne craignent pas d'attaquer sa Divinité avec une insolence criminelle. »

- Est condamnée l'idée que « chaque homme est libre d'embrasser et de professer la religion qu'à la lumière de la raison il aura jugée vraie » : voilà encore un principe que tout bon chrétien doit combattre. (*Syllabus*.)

Le socialisme, le communisme, les sociétés secrètes, les sociétés bibliques, les sociétés clérico-libérales sont des « sortes de pestes » qui ont été « à plusieurs reprises frappées de sentences formulées dans les termes les plus graves » par des condamnations antérieures (*Syllabus*). Pie IX ne comprend pas pourquoi l'Église n'aurait pas « le pouvoir de définir dogmatiquement que la religion de l'Église catholique est uniquement la vraie religion », ni pourquoi elle

n'aurait pas « le pouvoir d'employer la force, ni aucun pouvoir temporel direct ou indirect <sup>11</sup> ». (*Syllabus*)

Le *Syllabus* s'oppose encore à ce que « les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Église ». Dans l'encyclique *Quanta cura*, on peut également lire, à propos des partisans de l'école non confessionnelle : « Par ces opinions impies et ces machinations, ces hommes de mensonge veulent surtout aboutir à ce que la doctrine et le pouvoir de l'Église catholique qui apportent le salut, soient entièrement éliminés de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse, et que l'âme tendre et malléable des jeunes soit infectée et déformée pitoyablement par toutes sortes d'erreurs perverses et par le vice. »

L'encyclique condamne ceux qui, « non contents de bannir la religion de la société », veulent également « l'exclure de la famille ». Ceux-là veulent « soustraire complètement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Église l'instruction et l'éducation de la jeunesse ».

Il est contraire à la doctrine de l'Église « de refuser l'obéissance aux princes légitimes et même de se révolter contre eux ». C'est que « le pouvoir de gouverner est conféré non pour le seul gouvernement de ce monde, mais avant tout pour la protection de l'Église » dit *Quanta cura*, citant saint Léon (*Lettre* 156).

Il va sans dire que le *Syllabus* s'oppose également à la séparation de l'Église et de l'État, ainsi qu'à l'idée que la religion catholique ne soit plus « considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes ». Pie IX revendique dans le *Syllabus* la suprématie de l'Église sur l'État <sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Nous traduisons cette phrase du texte italien, qui est plus explicite que le texte français. « ...la Chiesa non ha potestà di usare la forza, né alcuna temporale potestà diretta o indiretta. »

<sup>12</sup> Voir la réaction de Bakounine, à la même époque : « Le règne de Dieu sur la terre signifie le règne de l'Église, le règne des prêtres. Mais faute des anges du ciel qui se sont montrés toujours excessivement paresseux, et qui aujourd'hui même se refusent de descendre pour aider un peu ce bon Pape Pie IX, toute puissance même divine ne pouvait réellement s'établir sur terre que par des moyens terrestres : par la force des armes, par l'argent et par l'organisation d'une hiérarchie formidable pour

La liberté civile de tous les cultes, la libre expression publique de ses opinions « jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'*Indifférentisme* ».

Le dernier et 80<sup>e</sup> article de cette longue liste s'inscrit en faux contre l'idée que « le Pontife Romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne », donnant un point final à une énumération par laquelle l'Église se met totalement en retrait de la société de son temps.

Par l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, le souverain pontife ne condamnait pas seulement un mouvement qui tentait de réformer l'Église, il se mettait complètement à l'écart de toutes les tendances de l'évolution des sociétés modernes, puisque les doctrines qu'il condamnait étaient devenues des lieux communs dans presque tout le monde catholique. Non seulement il condamnait la laïcité et la séparation de l'Église et de l'État, il condamnait en même temps l'État qui tolérait d'autres religions.

Il condamnait les libres penseurs, les indifférents et tous les catholiques modérés. La publication du *Syllabus* dans un langage clair, pour une fois, révélait au public catholique la réprobation papale d'idées qu'il pensait licites : la société moderne tout entière est condamnée par l'Église catholique.

Doit-on s'étonner que Jean Paul II canonisa Pie IX ?

L'encyclique *Quanta Cura* ne parle pas de la femme parce qu'à cette époque-là la condition subordonnée de la femme ne faisait l'objet d'aucune remise en cause, sauf par des hommes comme Bakounine, mais avec le *Syllabus*, elle définit un cadre général particulièrement réactionnaire qui donne une idée précise de la nature de l'Église. Ces prises de position ne datent pas du Moyen Âge, elles sont relativement récentes et rien ne permet de penser qu'aujourd'hui elles ont fondamentalement changé. On retrouve presque intégralement dans les positions de Pie IX en 1864 celles des sommets de l'Église catholique d'aujourd'hui.

---

l'exploitation non moins formidable tant des passions et des intérêts rivaux des puissants que de la stupidité systématiquement cultivée des masses populaires. » (Bakounine, « Théologie politique de Mazzini », 1871.)

